

Recensement agricole 2020

Surface moyenne des exploitations agricoles en 2020 : 69 hectares en France métropolitaine et 5 hectares dans les DOM

En 2020, la France métropolitaine compte 389 000 exploitations agricoles, soit environ 100 000 de moins qu'en 2010 lors du dernier recensement. La taille des exploitations continue d'augmenter. Le nombre d'élevages se réduit plus fortement que celui des exploitations à dominante végétale. Les salariés permanents non familiaux assurent une part plus importante du travail agricole. Dans les départements d'Outre-mer, on dénombre 26 600 exploitations en 2020.

Des exploitations plus grandes et moins nombreuses

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles continue de baisser en France métropolitaine, mais à un rythme moins élevé que lors de la précédente décennie : - 2,3 % par an, contre - 3,0 % entre 2000 et 2010. Selon les résultats provisoires du recensement agricole, on compte 389 000 exploitations agricoles en France métropolitaine, soit environ

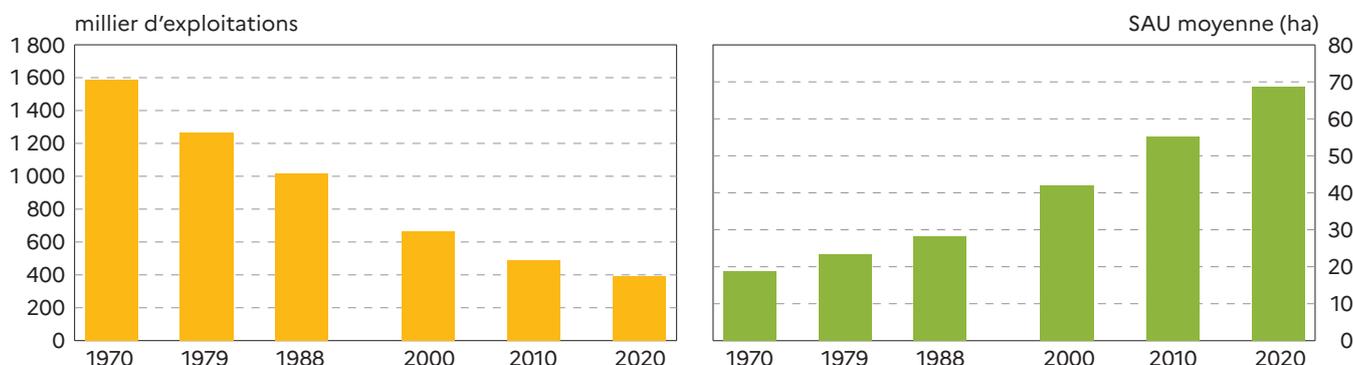
100 000 de moins qu'il y a 10 ans. La surface agricole utilisée (SAU) s'élève à 26,7 millions d'hectares (- 1 % par rapport à 2010). Moins nombreuses, les exploitations s'agrandissent. En 2020, elles exploitent en moyenne 69 hectares (ha), soit 14 ha de plus qu'en 2010 et 27 de plus qu'en 2000 (*graphique 1*). L'extension des surfaces est plus marquée pour les

éleveurs que pour les exploitations spécialisées en production végétale. Ainsi, de 2010 à 2020, les surfaces moyennes des élevages de vaches laitières augmentent de 78 à 106 ha, celles des élevages de bovins viande de 65 à 85 ha, et celles des producteurs de céréales et oléoprotéagineux de 80 à 96 ha.

Graphique 1

En 50 ans, la superficie moyenne des exploitations gagne 50 hectares en France métropolitaine

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des packages collectifs.
 Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



Tableau

Le recensement agricole en quelques chiffres sur la France métropolitaine

	2010	2020	Évolution 2020/2010	Écart 2020/2010
Exploitations	490 000	389 000	- 21 %	
<i>dont à spécialisation végétale</i>	45,1 %	51,8 %		+ 6,7
<i>à spécialisation animale</i>	42,7 %	37,3 %		- 5,4
<i>mixtes (polyculture et/ou polyélevage)</i>	11,8 %	10,4 %		- 1,4
Part des exploitations sous statut individuel	69,8 %	58,4 %		- 11,4
Part des exploitations en agriculture biologique ¹	3,7 %	12,1 %		+ 8,4
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine ²	24,0 %	27,3 %		+ 3,3
Part des exploitations vendant en circuit court ³	17,5 %	23,1 %		+ 5,6
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (nombre de personnes)	604 000	496 000	- 18 %	
Part des chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs ayant 60 ans ou plus	20,0 %	25,4 %		+ 5,4
Part des femmes parmi les chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs	26,7 %	26,2 %		- 0,5
Travail agricole (ETP)⁴	740 000	659 000	- 11 %	
SAU totale (millier d'ha)	26 963	26 730	- 1 %	
<i>dont céréales, oléagineux, protéagineux</i>	44,0 %	42,8 %		- 1,2
<i>prairies (artificielles, temporaires, permanentes)</i>	41,2 %	41,4 %		+ 0,2
<i>cultures permanentes</i>	3,7 %	3,8 %		+ 0,1
SAU moyenne (ha)⁵	55	69	+ 25 %	
Cheptel (millier d'UGB)	26 462	24 630	- 7 %	

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.

3. Fleurs et plantes exclues en 2010.

4. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

5. Y compris exploitations sans SAU.

Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Davantage de grandes exploitations

Les grandes exploitations, dégageant plus de 250 000 euros par an de Production brute standard (PBS) - (cf. définitions), sont les seules dont le nombre s'accroît en 2020 (+ 3,4 %) (graphique 2). Elles représentent désormais une exploitation sur cinq. Dotées d'une SAU moyenne de 136 ha, elles exploitent près de 40 % du territoire agricole et mobilisent 45 % de la force de travail agricole, soit respectivement 7 points et 8 points de plus qu'en 2010. Quasi inexistantes dans les élevages de bovins viande, d'ovins ou de caprins, elles représentent plus de 7 exploitations spécialisées en porcins sur 10. À l'opposé, l'effectif des microexploitations (moins de 25 000 euros de PBS) diminue à un rythme plus soutenu que celui de l'ensemble des exploitations (- 31 % entre 2010 et 2020). Elles cultivent

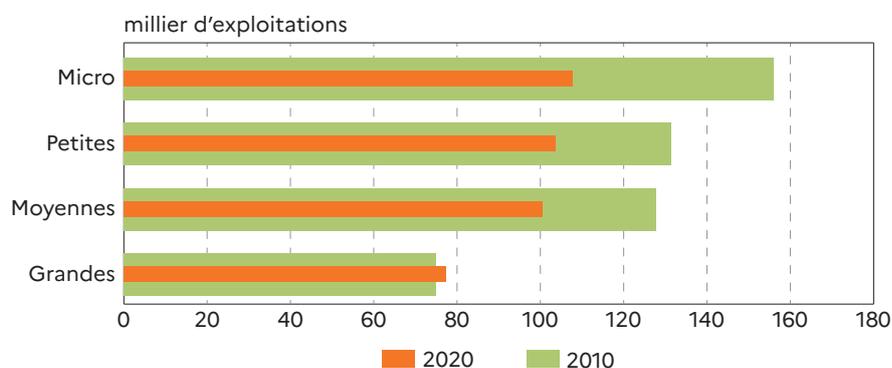
en moyenne 12 ha et rassemblent moins de 3 exploitations sur 10. Ces microexploitations valorisent 5 % des surfaces agricoles en France métropolitaine tout en mobilisant

10 % du temps de travail des exploitations. Nombreuses dans les élevages d'ovins, caprins ou autres herbivores, elles sont plus rares parmi les élevages de vaches laitières.

Graphique 2

Le nombre de grandes exploitations augmente

Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020



1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».

Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Plus d'une exploitation agricole sur deux spécialisée en production végétale

Les exploitations spécialisées en élevage sont celles dont les effectifs se réduisent le plus (*graphique 3*). Entre 2010 et 2020, leur nombre diminue de 31 % (- 64 000). La baisse est encore plus marquée parmi les exploitations combinant plusieurs types d'élevages, tels ceux de bovins conjuguant production de lait et de viande (- 41 %) ou parmi les fermes associant cultures et élevages (- 41 % également). Celles spécialisées en production végétale résistent mieux (- 9 %), malgré un recul en viticulture et en arboriculture fruitière. Quant aux exploitations maraîchères ainsi que certaines exploitations de grandes cultures,

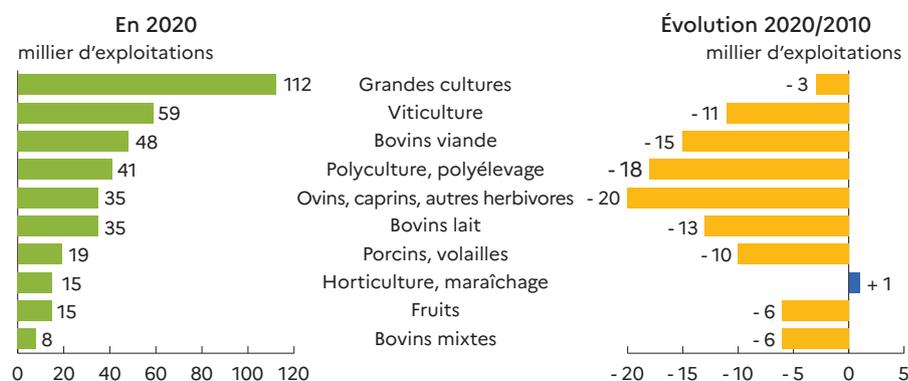
leur effectif s'accroît en 10 ans. Ainsi, en 2020, 52 % des exploitations sont

spécialisées en production végétale contre 45 % en 2010.

Graphique 3

Trois exploitations sur dix spécialisées en grandes cultures

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des packages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

26 600 exploitations agricoles dans les DOM

Dans les départements d'Outre-mer (DOM), le nombre d'exploitations agricoles en 2020 est de 26 600. Dans tous les DOM, ce sont très majoritairement des exploitations individuelles, de petite taille. La surface moyenne atteint 5 ha et varie de 1,4 ha à Mayotte à 8 ha en Martinique.

L'agriculture dans les DOM emploie 55 000 actifs permanents. La moitié sont les chefs d'exploitation et coexploitants, 14 000 sont des salariés non

familiaux. Les travailleurs saisonniers contribuent à 10 % de l'ensemble du travail agricole qui s'élève à 41 000 équivalents-temps-plein.

Plus de la moitié des exploitations sont spécialisées dans les productions végétales. Même si elle n'est pas présente partout, la culture principale est, comme en 2010, la canne à sucre, avec plus d'un quart de la SAU des DOM. Les cultures permanentes (vergers et bananeraies) occupent 20 % de la SAU.

Tableau

Le recensement agricole en Outremer

	2020
Exploitations	26 600
<i>dont à spécialisation végétale</i>	57,1 %
<i>à spécialisation animale</i>	16,5 %
<i>mixtes (polyculture et/ou polyélevage)</i>	25,9 %
Part des exploitations sous statut individuel	95,1 %
Part des exploitations en agriculture biologique ¹	2,3 %
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine ²	0,6 %
Part des exploitations vendant en circuit court	71,9 %
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (<i>nombre de personnes</i>)	27 100
Part des chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs ayant 60 ans ou plus	29,0 %
Part des femmes parmi les chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs	30,8 %
Travail agricole (ETP) ³	41 300
SAU totale (<i>millier d'ha</i>)	134,8
<i>dont canne à sucre</i>	28,4 %
<i>prairies (artificielles, temporaires, permanentes)</i>	34,8 %
<i>cultures permanentes</i>	19,0 %
SAU moyenne (ha) ⁴	5
Cheptel (<i>millier d'UGB</i>)	169,6

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Label rouge, IGP, AOC-AOP.

3. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

4. Y compris exploitations sans SAU.

Champ : Antilles, La Réunion, Guyane, Mayotte.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires)

Participation croissante des salariés permanents non familiaux

En 2020, 759 000 personnes occupent un emploi permanent dans les exploitations agricoles, soit

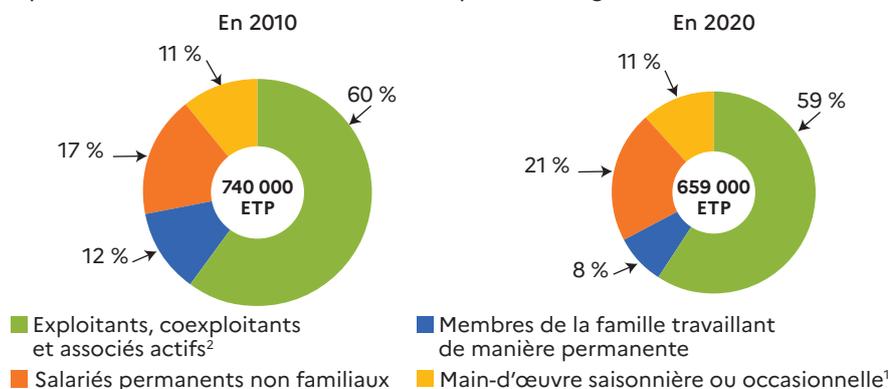
l'équivalent de 583 000 emplois à temps plein (- 12 % en 10 ans). Si la part des chefs d'exploitation et

coexploitants dans le volume de travail est stable, celle des aidants familiaux (hors coexploitants familiaux) se réduit tandis que celle des salariés permanents non familiaux augmente (*graphique 4*). Les salariés saisonniers assurent le reste des heures travaillées dans les mêmes proportions en 2020 qu'en 2010. Du personnel externe d'entreprises de travaux agricoles, de coopératives d'utilisation de matériel agricole ou de groupements d'employeurs peut également être mobilisé. La part des exploitations qui y ont recours reste stable en 10 ans (56 %).

Graphique 4

Le travail familial toujours majoritaire

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles¹ (ETP)



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...). 2. Coexploitants familiaux inclus.

Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Catherine Barry, Vincent Polvêche

Le recensement agricole a été conçu et piloté par M.-S. Dedieu, É. Ambiaud, N. Fauré, V. Polvêche et T. Guillaume.

Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

Un **équivalent-temps-plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'**unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020.